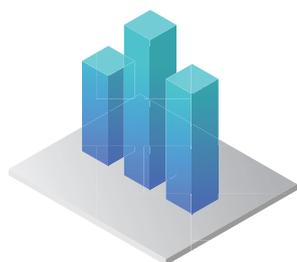


# L'emploi salarié dans la transformation de la viande résiste mieux en Bourgogne-Franche-Comté

## Chiffres clés



- 284 établissements en 2015
- 5 000 salariés en 2015
- 740 intérimaires en 2015
- - 0,9 % de salariés entre 2007 et 2017
- - 4,4 % de valeur ajoutée entre 2013 et 2016
- 16,4 % de CDI dans les embauches en 2017

La transformation et la conservation de la viande et la préparation de produits à base de viande emploie environ 5 000 emplois salariés en 2015 dont 700 dans l'artisanat commercial (charcuterie). Ce secteur représente 19,8 % des emplois des industries agroalimentaires (IAA) de la région, comme au niveau national. À cela s'ajoutent un peu plus de 700 emplois intérimaires.

### La transformation de viande de volaille plus présente dans la région

En Bourgogne-Franche-Comté, la transformation de la viande de volaille représente environ 40 % de l'emploi salarié dans la transformation de la viande (22 % au niveau national). Les industries d'abattage de volailles sont localisées dans l'Yonne et en Saône-et-Loire, dont une partie est liée à des signes de qualité (AOP Volaille de Bresse ou Poulet de Bresse par exemple).

Dans la région, la transformation de la viande de boucherie représente près du quart de l'emploi salarié dans la transformation de la viande (environ 40 % au niveau national). Avec la présence de trois abattoirs appartenant à des groupes nationaux, la Saône-et-Loire, l'Yonne et la Côte-d'Or concentrent la plupart des abattages bovins de la région.

La préparation industrielle à base de viande représente environ un emploi salarié sur cinq dans la transformation de la viande (plus du quart au niveau national). Les établissements de transformation de produits à base de viande porcine sont plutôt présents dans le Doubs, en Côte-d'Or et en Haute-Saône. Ils fabriquent des produits régionaux tels que les saucisses de Morteau et de Montbéliard, le jambon persillé, les terrines du Morvan dont une partie se fait sous signe de qualité IGP ou label rouge.

### Une situation financière plutôt favorable

La transformation de la viande représente seulement 13,1 % de la valeur ajoutée produite par les entreprises

mono ou quasi-mono régionales (cf. sources et méthodes) de l'industrie agroalimentaire (15,6 % en France métropolitaine). Dans son sillage, la productivité apparente du travail est faible au regard des autres secteurs de l'agroalimentaire. Entre 2013 et 2016, la valeur ajoutée recule dans la transformation de la viande de la région tandis qu'elle augmente au niveau national.

Néanmoins, le résultat brut d'exploitation des entreprises progresse en lien avec le recul plus important de la masse salariale. Les entreprises en déficit d'exploitation sont un peu moins nombreuses en Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national (21,8 % contre 23,2 %). De plus, ce sont des entreprises qui emploient peu de salariés. En effet, elles ne représentent que 16,9 % de l'emploi salarié des IAA contre 23,9 % en France métropolitaine.

L'investissement corporel des entreprises de la transformation de la viande est très élevé au regard de leur capacité d'autofinancement. Ce constat est plus marqué au niveau régional, où cet effort d'investissement atteint près de 300 % entre 2013 et 2016. Pour cela, elles recourent notamment à l'emprunt et augmentent leurs capitaux propres.

### L'emploi salarié résiste mieux qu'au niveau national

L'emploi salarié dans la transformation de la viande ne baisse que légèrement dans la région entre 2007 et 2017 (-0,9 %, soit une quarantaine d'emplois détruits) alors qu'il diminue nettement en France métropolitaine (-14,0 %). En Bourgogne-Franche-Comté, il progresse de 3,2 % entre 2007 et 2013 et il se replie de 4,0 % par la suite. Au niveau national, il recule sur l'ensemble de la période et dans tous les secteurs de la transformation de la viande.

Dans la région, l'emploi salarié dans la transformation de la viande de volaille augmente fortement entre 2007 et 2017 (+15,6 %), les effectifs progressant avant 2013 et se stabilisant par la suite. L'emploi salarié dans la transformation de la viande de boucherie augmente sur un rythme

modéré tout au long de la période (+1,4 %). Dans la charcuterie et dans une moindre mesure dans la préparation industrielle à base de viande, l'emploi salarié recule entre 2007 et 2017 (respectivement -24,7 %, soit 212 emplois et -8,0 %).

### Un recours accru aux contrats à durée déterminée et à l'intérim

À l'instar des autres secteurs, les fins de contrats à durée déterminée (cf. définitions) sont le premier motif de sortie d'emploi dans les établissements de 10 salariés et plus. Toutefois, la transformation de la viande est le secteur de l'agroalimentaire où cette part est la plus élevée. Près de sept sorties d'emploi sur dix sont des fins de contrats à durée déterminée (CDD), soit 10 points de plus qu'en moyenne dans les IAA. Les démissions sont le deuxième motif de sorties et ne sont pas plus importantes que dans les autres secteurs des IAA.

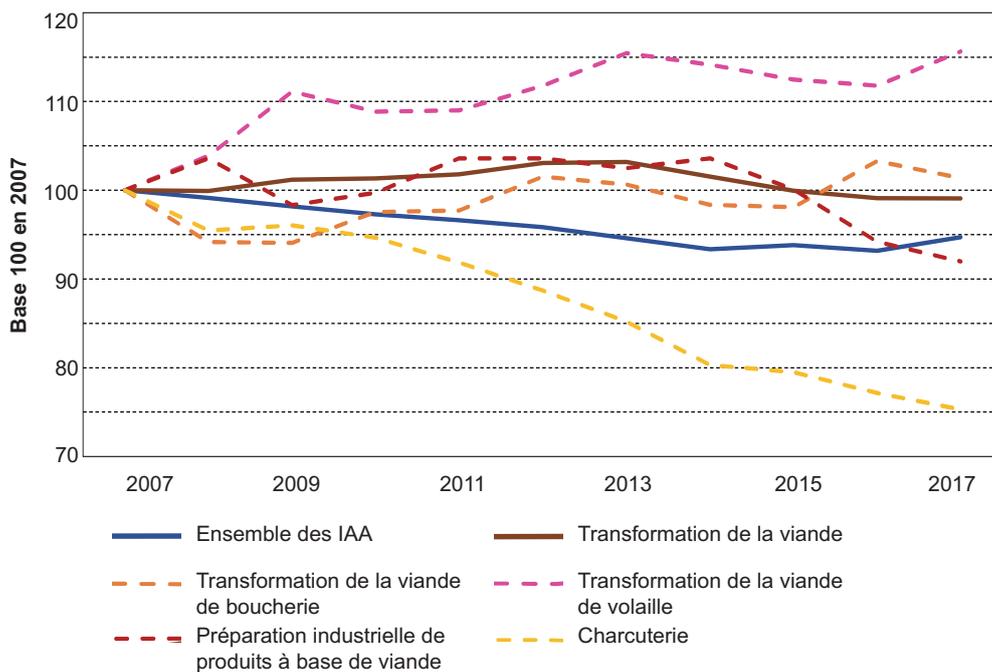
La part des contrats à durée indéterminée (CDI) dans les embauches est nettement plus faible dans la transforma-

tion de la viande qu'en moyenne dans l'industrie agroalimentaire (16,4 % contre 24,4 % en 2017). Par rapport au niveau national, l'écart est plus marqué dans la région. Néanmoins, entre 2009 et 2017, la part de CDI augmente dans la région alors qu'elle diminue en France métropolitaine.

Par ailleurs, les établissements recourent davantage au CDD très courts (inférieur à un mois) que dans les autres secteurs des IAA. Cependant, ce recours diminue depuis 2009. Le recours à l'intérim ne cesse de progresser entre 2007 et 2017 même pendant les périodes de repli de l'emploi permanent. Cette hausse de l'emploi intérimaire (+42,3 %, soit 215 intérimaires de plus) est nettement plus élevée qu'au niveau national (+18,4 %) et elle s'accompagne d'un allongement de la durée des missions.

Dans ce contexte, la transformation de la viande est le secteur de l'industrie agroalimentaire où la rotation de la main d'œuvre est l'une des plus élevées.

## Évolution de l'emploi salarié entre 2007 et 2017



Source : Acoff - Urssaf